

COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE  
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MARDI 11 MAI 2010**

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

L'an deux mil dix, le mardi onze mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 5 mai 2010, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

**Présents** : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, GIRARD Fabienne, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard.

**Absents** : néant

**Désignation du secrétaire de séance** : Martine Le Floc'h est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès verbal de la séance du 13 avril 2010 :**

Aucune remarque n'ayant été formulée ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

**Choix de l'architecte pour la 1<sup>ère</sup> tranche du contrat rural :  
construction d'un local pour les services techniques de la commune.**

Madame le Maire remercie les membres de la commission Contrat Rural qui se sont régulièrement réunis, d'abord pour monter le dossier Contrat Rural et obtenir des subventions, puis pour choisir l'architecte pour la première tranche du contrat rural, soit la construction d'un local pour les services techniques de la commune.

Quatre architectes ont répondu à l'appel à candidature que nous avons lancé. Il s'agit de MM. Brandalac, Brille, Joly et N'Guyen. Chacun d'eux a été rencontré et évalué en fonction de 5 critères : compétences techniques, connaissance de la construction en bois, capacité à respecter un budget, originalité et qualités esthétiques des projets ou réalisations, écoute et disponibilité.

Les membres de la commission Contrat Rural présentent au conseil municipal leur avis sur chacun des architectes et préconisent de choisir M. Joly pour les raisons suivantes : en plus de ses compétences techniques, il semble avoir une bonne connaissance de l'utilisation du bois dans la construction, il est l'architecte retenu pour réaliser la Maison du Parc à Milly-la-Forêt dont l'esthétique est belle ; les informations recueillies auprès de maîtres d'ouvrages qui travaillent avec lui confirment sa façon de travailler avec sérieux et méthodologie et son aptitude à trouver les solutions permettant de respecter le budget.

Après en avoir longuement débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat à la commission Contrat Rural pour signer un contrat d'architecte avec M. Joly du Cabinet Joly et Loiret.

**Adhésion à la charte « Gestion écologique des espaces communaux » du Parc Naturel  
Régional du Gâtinais français.**

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2010 la commune de Nanteau-sur-Essonne s'est engagée auprès du Conseil Général à mettre en oeuvre la démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux.

Il est donc logique que nous nous engagions également sur ce thème auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais français. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité,

d'adhérer au niveau 1 de la charte « Gestion écologique des espaces communaux » du Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

**Modification de la durée hebdomadaire de service à la hausse du poste  
d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Martine d'Almeida, afin d'assurer une meilleure prise en charge du travail, accepte une augmentation de la durée hebdomadaire de son poste d'une heure par semaine.

Après en avoir délibéré,

l'assemblée accepte l'augmentation d'horaire et fixe à 21 heures par semaine le temps de travail de l'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe (le mardi hors accueil),

et confirme que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cette augmentation d'horaire sont inscrits au budget de l'exercice 2010.

**Travaux de voirie : définition du programme pour 2010 et choix des entreprises.**

André Le Bras expose et explique les travaux à réaliser et les devis reçus des entreprises.

Les entreprises ayant envoyé un devis sont : Dauvilliers, Laly, You Sauvêtre et ETP.

Les travaux à réaliser sont :

1. Rue de la Grange aux Dîmes et rue de Courcelles : point à temps

La fourchette des devis va de 7 176 à 38 152 euros TTC. Cet écart de prix s'explique par le type de travaux qui va du simple « rebouchage » des trous à un reprofilage des rives avec enrobé à chaud. Le conseil municipal, après en avoir débattu, juge qu'il n'est pas nécessaire de faire un recouvrement sur toute la surface et décide de confier les travaux de point à temps, soit un comblement des trous. Pour ce travail il ne faut pas dépenser plus que le montant du devis de l'entreprise Dauvilliers.

2. Allée Saint Jacques

Les travaux sont confiés à l'entreprise Laly qui propose une solution technique intéressante et est le moins disant : 4 588,16 euros TTC. M. Le Bras lui donnera les précisions suivantes, suggérées par le conseil municipal : canaliser l'eau venant de la rue Grange aux Dîmes en la conduisant vers le milieu de l'allée, puisard avec regard permettant de collecter et de décanter l'eau (puisard qui sera curé quand nécessaire). Prévoir un drain de diamètre supérieur à 110 mm. Un fil d'eau bordé de 2 rangées de pavés (disponibles dans la commune) sera réalisé.

3. Nettoyage de la tranchée drainante de Boisminard

Le conseil municipal estime que, pour un premier nettoyage après 6 ans de fonctionnement, il n'est pas nécessaire d'entreprendre de gros travaux et il considère cette première réfection comme un test ; l'avenir dira s'il est nécessaire ou non de creuser plus profondément lors de la prochaine réfection. De plus, seule la partie la plus détériorée, soit les 100 premiers mètres avant le château d'eau, sera nettoyée. Les travaux sont confiés à l'entreprise Laly, le moins disant, qui propose de creuser sur une profondeur de 10 cm pour un montant de 1 555 euros TTC.

4. Entrées des allées

Toutes les entrées des allées seront surfacées, sur une longueur identique à l'existant. Les travaux sont confiés à l'entreprise Laly, le moins disant, pour un montant de 6 974,76 euros TTC.

En conclusion, sur les 4 lots, 3 lots sont confiés à l'entreprise Laly, voir même les 4 si elle accepte de faire le point à temps rue de Courcelles pour moins de 7 176 € TTC, ou l'ensemble des travaux demandés pour un total inférieur à 20 000 euros TTC.

### **Point sur le SIGEGAS (Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Ecole du Gâtinais Sud).**

André Le Bras expose les difficultés rencontrées actuellement dans le fonctionnement du SIGEGAS et tout particulièrement, dans le cadre du budget où nous manquons d'explications pour justifier l'augmentation de certaines lignes budgétaires, notamment les charges de personnel en augmentation de 24 000 € sur deux ans. Le coût moyen par élève a augmenté de 20% depuis l'intégration des élèves de Boulancourt en 2008 alors que l'on pouvait espérer une baisse. Le budget a néanmoins été voté mais les représentants de Nanteau-sur-Essonnes ont demandé l'organisation d'une réunion pour connaître le détail des lignes budgétaires. A cette réunion pourraient assister des personnes du conseil municipal, même extérieures au SIGEGAS.

Alain Le Pape indique que, selon lui, seul un travail à partir du Grand Livre avec affectation correcte de chaque dépense sur une ligne identifiable à l'aide d'un tableur informatique, et ce sur plusieurs années, donnera une idée précise de l'évolution des dépenses par poste budgétaire.

Madame le Maire rappelle que le SIGEGAS a une incidence forte sur les finances de la commune et qu'il est donc indispensable d'avoir une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

### **Point sur le projet d'intercommunalité.**

Madame le Maire indique que le cabinet Sémaphores chargé d'aider les communes du canton à mettre en place une intercommunalité a rendu ses conclusions suite aux entretiens avec les communes et au dépouillement des questionnaires remplis par les 18 communes du canton. Cinq domaines d'actions prioritaires ressortent de cette première analyse : le développement économique ; l'action sociale ; sport, culture et transports ; environnement ; et mutualisation des actions.

Cinq commissions ont été créées pour travailler sur ces 5 thèmes, elles donneront leurs conclusions fin juin. Ces commissions sont ouvertes aux membres du conseil municipal ; Bernard Raymond propose de participer à la commission Environnement.

### **Préparation de la fête du village le 30 mai 2010.**

Pour cette fête, organisée conjointement par le Comité des Fêtes et la Mairie, Marie-Jeanne TESSIER rappelle que la participation de tous les membres du conseil municipal est vivement souhaitée. Elle note les disponibilités de chacun et fait un rapide point sur les animations proposées.

– Vide grenier à partir de 6h30

– concours fresque : 10 inscriptions à ce jour ; les candidatures restent ouvertes

– exposition itinérante de la crue de 1910 proposée par le conseil général 77.

– Restauration sur place proposée par le comité des fêtes

– Jeux divers l'après midi organisés par le comité des fêtes.

– photo des habitants vers 15h : la solution de la photo prise par un « amateur éclairé » est envisagée. Elle permettrait d'insérer la photo (sur papier normal) dans le bulletin municipal et d'adresser le fichier électronique par e-mail à ceux qui le souhaiteront.

– Tombola : tirage au sort des gagnants vers 17h30

– Gâteaux : les bonnes volontés sont bienvenues

### **Point sur les travaux et projets en cours.**

Eclairage à Villetard : Alain Le Pape indique qu'un retard a été pris car les lampadaires livrés n'étaient pas conformes ; ils n'étaient pas adaptés à la platine prévue. Ils vont être modifiés et la mise en place devrait se faire la semaine prochaine.

Alain Le Pape explique que l'allumage toute la nuit dans le village est la conséquence d'une horloge qui ne fonctionne pas et sera changée en même temps que les lampadaires ci-dessus.

Contrat triennal voirie : Nous avons signé le contrat avec les bureaux d'études FOCAL et B.E.T.-V.R.D. pour monter le dossier qui sera présenté au Conseil Général 77. Pour réaliser cette mission la rémunération du maître d'œuvre a été ramenée à 15 000 € soit 9,5 % du coût HT des travaux, au lieu de 12% conformément au souhait exprimé par le conseil municipal lors de la séance du 13 avril.

Monsieur Ballereau (responsable de l'agence routière territoriale) nous demande de confirmer par courrier notre volonté d'engager un contrat triennal de voirie afin de provoquer une réunion de travail avec lui pour déterminer les actions à engager.

### Questions diverses

Helen Henderson :

-indique qu'un téléphone portable a été perdu dimanche 9 mai sur le parking de la mairie. Il s'agit d'un téléphone professionnel et si quelqu'un l'a trouvé, Madame le Maire remercie cette personne de bien vouloir l'apporter à la mairie.

- indique qu'il arrive que des feux soient allumés dans les bois et qu'il lui est même arrivé de trouver des foyers mal éteints. Elle rappelle que cette pratique est d'abord interdite et aussi très dangereuse, encore plus durant l'été, et demande à tous les conseillers d'être vigilants et de ne pas hésiter à appeler les gendarmes s'ils sont témoins de tels agissements.

- informe le conseil municipal qu'une demande pour la pose d'un panier de basket lui a été faite. Il n'est malheureusement pas possible de donner une suite favorable à cette demande : en effet, pour éviter que la responsabilité du maire ne soit engagée si le moindre défaut du matériel engendrait un accident, ce matériel devrait faire l'objet d'un contrôle obligatoire tous les ans pour un coût d'environ 650 euros TTC.

– fait circuler parmi les conseillers les invitations diverses reçues par la mairie. Parmi celles-ci, une formation sur l'utilisation du site internet Légifrance prévue le 3 juin de 14 à 16 h à Paris.

- demande des volontaires pour la pose des barrières fournies par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français : le 2 juin, Paul Desbrosse, Alain Le Pape et Pierre Fuerxer aideront Jean Lejarre à les mettre en place.

Helen Henderson et les conseillers confirment leur intention de proposer aux habitants de se regrouper pour un pique-nique collectif le 14 Juillet. Comme l'an dernier l'apéritif sera offert par la municipalité.

Paul Desbrosse transmet la demande d'un habitant afin que les horaires pour l'utilisation des engins bruyants soient affichés sur les panneaux, ce qui sera fait.

Martine Le Floc'h demande la contribution de certains conseillers pour le prochain bulletin municipal, ce qu'ils acceptent.

La séance est levée à 23 h 45 – Date de la prochaine séance : mardi 15 juin 2010 à 20h

Helen HENDERSON  
Le MAIRE

Les CONSEILLERS

Martine LE FLOC'H  
Le SECRETAIRE